



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS
Subvention 2026

N°2025_138

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Pour rappel, la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Brignais a été adoptée par délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2025. Elle prévoit le financement de la MJC par la ville à travers la mise à disposition de locaux et l'attribution d'une subvention annuelle. La ville accompagne également la MJC par la mise à disposition d'un animateur jeunesse (pour 0,3 ETP) dont le salaire est facturé à l'association.

Pour mémoire, la MJC développe des projets et des activités autour de plusieurs secteurs :

- Enfance 3-11 ans (accueil de loisirs les mercredis et les vacances et stages thématiques pendant les vacances)
- Jeunesse (activités de loisirs, accueil libre, accompagnement au projet, stages)
- Activités et évènements à destination des enfants, des adultes et des familles pour favoriser le lien social (activités socioculturelles, actions culturelles, citoyennes et associatives)

Le dossier a été examiné par le conseil d'adjoints du 24 novembre 2025 et la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » du 10 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER le versement d'une subvention de fonctionnement pour la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de 228 000 € pour l'année 2026 (dans le respect de la convention d'objectifs et de moyens signée en 2025), déclinée comme suit :
 - Financement au titre du fonctionnement courant (actions non fléchées) : 80 500 €
 - Volet enfance-jeunesse (au titre de la Convention territoriale globale) : 126 000 €
 - Dispositif adulte-relais : 8 000 €
 - Coût de la mise à disposition d'un animateur (0,3 ETP) : 13 500 €
- PRÉCISER que le versement sera effectué mensuellement, sur les six premiers mois de l'année, par sixièmes du montant global
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Le Maire

Serge BÉRARD

